

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Martec Power Détergent pour tuyaux

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Martec Power Détergent pour tuyaux
Code du produit	12315.0004.005/126186
L'identifiant unique de formulation (UFI)	R4S1-MW5U-WEC2-MF95

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Martec Handels AG Samstagerstrasse 45 CH-8832 Wollerau - Switzerland T +41 44 783 95 30 F +41 44 783 95 49 info@martecag.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+41 44 783 95 30 (Martec) +41 44 251 51 51 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	---

Date de révision	01.11.2022
-------------------------	------------

Version	4 (Version précédente: 3)
----------------	---------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Identificateur de produit

sodium hypochlorite, solution, No.-CAS 7681-52-9, No.-CE 231-668-3

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Carbonate de sodium	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
sodium hypochlorite, solution	0.1% - 2.5%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031 [EUH031: C ≥ 5 %] , Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 7681-52-9 No.-CE: 231-668-3 No.-Index: 017-011-00-1
Alkylaminoxid	0.1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 61788-90-7 No.-CE: 931-341-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction N'importe lequel.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Plaisante. Léger de chlore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	12.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.1
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m ³ 2 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB) sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9) Dermal LD50 Rabbit > 20000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 10.5 mg/L 1 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 8.91 g/kg (NLM_HSDB)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 300 mg/L [static] (EPA)
Acute Toxicity Data LC50 96 h *Pimephales promelas* 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h *Daphnia magna* 265 mg/L (IUCLID)
Toxicity Data

sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h *Pimephales promelas* 0.06 - 0.11 mg/L [flow-through] (EPA)
Acute Toxicity Data LC50 96 h *Pimephales promelas* 4.5 - 7.6 mg/L [static] (EPA)
LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 0.4 - 0.8 mg/L [static] (EPA)
LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 0.28 - 1 mg/L [flow-through] (EPA)
LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 0.05 - 0.771 mg/L [flow-through] (EPA)
LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 0.03 - <0.19 mg/L [semi-static] (EPA)
LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 0.18 - 0.22 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h *Daphnia magna* 0.033 - 0.044 mg/L [Static] (EPA)
Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3266
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	--

IMDG	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (sodium hypochlorite, solution, Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Non.
-------------	---

IATA	<p>UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (sodium hypochlorite, solution, Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C5. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau <5%: agents de blanchiment chlorés, agents de surface amphotères, agents de surface anioniques, Parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. VOC (CH) = 0.02008500</p>
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([207-838-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 222, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)
sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	<=18 w/w% Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration) <=180 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 2 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 3 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 4 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite) Product Type: 5 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	432 Product type 11, 12 (231-668-3)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 6
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU) 5 - Drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Only indoor uses as disinfectant may be authorised (w/w expressed as Chlorine 105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate Expiration date is August 31, 2019, listed under part A) Member States shall pay particular attention to: (a) the risk to operator and workers, (b) the exposure of soil to sodium hypochlorite and its reaction products through spreading of treated compost on organic land shall be avoided. Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (w/w expressed as Chlorine 105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate Expiration date is August 31, 2019, listed under part A)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75. (B)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-668-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 815, hazard class 2 - obviously hazardous to water (footnote 1)
Alkylaminoxid (CAS 61788-90-7)	
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 3176, hazard class 2 - obviously hazardous to water
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1,11,15,16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.